

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Acceptation du legs de Monsieur Guido MARTINET**

Séance du 19 décembre 2019

Convocation du 13 décembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Arnould, Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Pauline Schmidt par Mme Monique Pourcelot,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould

Etaient absents non représentés :

M. Thierry Legros,  
Mme Catherine Lequeux,  
M. Timothé Lefebvre,  
Mme Sophie Ganne-Moison,  
M. Hachem Alaoui-Benhachem

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 décembre 2019

**OBJET : Acceptation du legs de Monsieur Guido MARTINET**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2242-4,

Vu le testament de M. Guido MARTINET du 25 juillet 2001 complété le 6 septembre 2001, léguant à la Ville :

- une maison sise 172 rue Houdan à Sceaux, grevée de la charge suivante : elle devra être conservée et transformée en garderie ou crèche d'enfants ayant pour raison sociale « Les Martinets », il ne pourra jamais y être construit d'immeuble ;
- un studio, une cave et un emplacement de stationnement sis 141-145 rue Houdan à Sceaux ;
- un studio et une cave sis 48 b rue Anatole France à Châtenay-Malabry ;
- un studio, une cave et un emplacement de stationnement sis 106 rue de Malabry au Plessis Robinson ;
- un studio sis 10 rue Moulin à Vanves ;
- un pavillon divisé en 2 appartements sis 5 rue Gauguin à Antony ;
- des actifs financiers d'une valeur d'environ 110 000 €.

Considérant que Mme Liliane DEBATISSE dispose de l'usufruit de ces biens, jusqu'à son décès,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accepter le legs de M. Guido MARTINET dans les conditions exposées ci-dessus.

DONNE délégation au maire afin d'effectuer tous actes et signer tous documents relatifs à ce legs.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Philippe Laurent". Below the signature is a horizontal line with an arrow pointing to the left, indicating the signature line.